

Image not found or type unknown



Etat des lieux remise des clefs

Par **lerouge**, le **07/07/2010** à **15:34**

Bonjour,
J'ai loué ma maison à un locataire par l'intermédiaire d'une agence.
Le locataire de ma maison a donné son congé.
Le locataire exige de l'agence qui s'est occupée de la location, que je ne sois pas présent à l'état des lieux et à la remise des clefs en a-t-il le droit ?
merci de bien vouloir me répondre, salut

Par **Tisuisse**, le **07/07/2010** à **17:07**

Bonjour,
Réponse NON, en tant que propriétaire des lieux, vous avez le droit d'être présent ou de vous faire représenter, c'est à votre choix, pas à celui du locataire.